COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.7.2018
COM(2018) 537 final

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 5 AU BUDGET GENERAL 2018

Annulation de la réserve liée à l'aide en faveur de la Turquie provenant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), renforcement de l'instrument européen de voisinage (IEV) et de l'aide humanitaire pour d'autres mesures urgentes, et modification du tableau des effectifs de l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) dans le cadre de l'initiative WiFi4EU

Vu:

– le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

– le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union[1], et notamment son article 41,

– le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, adopté le 30 novembre 2017[2],

– le budget rectificatif nº 1/2018[3], adopté le 30 mai 2018,

– le budget rectificatif nº 2/2018[4], adopté le 4 juillet 2018,

– le budget rectificatif nº 3/2018[5], adopté le 4 juillet 2018,

– le projet de budget rectificatif nº 4/2018[6], adopté le 31 mai 2018,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif nº 5 au budget général 2018.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif comme annexe budgétaire.

1 JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.
2 JO L 57 du 28.2.2018, p. 1.
3 JO L XXX du XX.XX.2018.
4 JO L XXX du XX.XX.2018 [COM(2018) 227].
5 JO L XXX du XX.XX.2018 [COM(2018) 310].
6 COM(2018) 361.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3

2. ANNULATION DE LA RESERVE LIEE A L'AIDE EN FAVEUR DE LA TURQUIE PROVENANT DE L'INSTRUMENT D'AIDE DE PREADHESION (IAP II) 3

3. RENFORCEMENT DE L'INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE (IEV) EN CREDITS D'ENGAGEMENT 5

4. RENFORCEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE EN CREDITS DE PAIEMENT 5

5. INITIATIVE WIFI4EU — RENFORCEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'AGENCE EXECUTIVE POUR L'INNOVATION ET LES RESEAUX (INEA) 6

6. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP 8

1. INTRODUCTION

L'objectif du projet de budget rectificatif (PBR) nº 5 pour l'exercice 2018 est le suivant:

- annuler, à la fois pour les crédits d'engagement et les crédits de paiement, la réserve liée à l'aide en faveur de la Turquie provenant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), car la condition fixée par le Parlement européen et le Conseil pour qu'elle soit levée n'a pas été remplie;
- renforcer, en crédits d'engagement, l'instrument européen de voisinage (IEV) afin de financer des mesures supplémentaires concernant la route migratoire de la Méditerranée centrale et d'honorer une partie de l'engagement pris lors de la conférence Bruxelles II des 24 et 25 avril 2018 sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région;
- renforcer, en crédits de paiement, l'aide humanitaire destinée à couvrir les besoins en matière de versements de préfinancement à la suite des renforcements en crédits d'engagement, décidés à la fin de 2017, à partir de la réserve d'aide d'urgence et dans le cadre du virement de fin d'exercice;
- modifier le tableau des effectifs de l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) dans le cadre de l'initiative WiFi4EU.

Le présent budget rectificatif est globalement neutre.

2. ANNULATION DE LA RESERVE LIEE A L'AIDE EN FAVEUR DE LA TURQUIE PROVENANT DE L'INSTRUMENT D'AIDE DE PREADHESION (IAP II)

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2018, le Parlement européen et le Conseil ont décidé de placer en réserve un montant de 70 millions d'EUR en crédits d'engagement et un montant de 35 millions d'EUR en crédits de paiement sur le poste budgétaire 22 02 03 01 *Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union*. Cette ligne concerne l'aide en faveur de la Turquie provenant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II).

La condition à remplir pour que ces montants soient libérés est libellée comme suit: *«[...] lorsque la Turquie aura réalisé des progrès suffisants et mesurables dans les domaines de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la liberté de la presse, conformément au rapport annuel de la Commission»*.

Le rapport annuel de la Commission sur la Turquie, publié le 17 avril 2018[7], est sans équivoque dans ses conclusions, indiquant qu'il n'y a pas eu d'améliorations mesurables et que la Turquie continue plutôt de s'éloigner de l'Europe, notamment en ce qui concerne les résultats constamment insuffisants en matière d'état de droit, de démocratie et de droits de l'homme. L'état d'urgence en vigueur qui a été déclaré à la suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 et la portée des mesures prises à cet égard ont restreint radicalement les droits civiques et politiques, en particulier la liberté d'expression et de réunion. L'indépendance de l'appareil judiciaire et le droit à un procès équitable ont été largement remis en cause tandis que la société civile a été soumise à une pression croissante. Depuis l'instauration de l'état d'urgence, plus de 150 000 personnes ont été placées en détention, dont plus de 150 journalistes.

Depuis la publication du rapport annuel, il n'y a pas eu de renversement des tendances susmentionnées.

La condition fixée par le Parlement européen et le Conseil n'ayant pas été remplie, il est proposé d'annuler intégralement les montants correspondants placés en réserve, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement, ainsi que les commentaires budgétaires afférents, et

[7] COM(2018) 450, SWD(2018) 153.

d’augmenter en contrepartie les montants en faveur de l’instrument européen de voisinage (IEV) et de l’aide humanitaire.

en EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
40 02 41	Crédits dissociés (*Réserve pour le poste budgétaire 22 02 03 01 — Instrument d'aide de préadhésion — Turquie - Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union*)	-70 000 000	-35 000 000
Total		**-70 000 000**	**-35 000 000**

3. RENFORCEMENT DE L'INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE (IEV) EN CREDITS D'ENGAGEMENT

La Commission propose de renforcer l'instrument européen de voisinage (IEV) d'un montant de 70 millions d'EUR en crédits d'engagement afin de financer des actions urgentes supplémentaires liées à la route migratoire de la Méditerranée centrale et d'honorer une partie de l'engagement pris lors de la conférence de Bruxelles II des 24 et 25 avril 2018 sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. À cette fin, les fonds seront acheminés vers le volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et vers le fonds fiduciaire Madad de l'UE (pour la Syrie).

Un montant de 28 millions d'EUR serait transféré vers le volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique afin de contribuer à combler le déficit de financement de 225 millions d'EUR constaté pour la période 2018-2019 et confirmé dans les deux derniers rapports d'avancement sur la mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration[8]. Dans le cas de la Libye, le financement supplémentaire portera essentiellement sur le retour volontaire des migrants vulnérables qui sont bloqués. De plus, et malgré une diminution globale du franchissement illégal des frontières en 2018, les mouvements en provenance du Maroc et de la Tunisie vers l'Europe sont en augmentation, ce qui nécessite un soutien renouvelé pour la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière en Tunisie et pour la mise en œuvre effective de la stratégie d'intégration au Maroc.

Un montant de 42 millions d'EUR serait transféré vers le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, le «fonds fiduciaire Madad de l'UE», pour financer une partie du train de mesures en faveur des réfugiés syriens en Jordanie, en lien avec la protection sociale, l'enseignement supérieur, les moyens de subsistance et la santé, qui devrait être adopté par le comité de gestion du fonds fiduciaire en décembre 2018.

Aucun crédit de paiement supplémentaire n'est nécessaire en 2018 pour ces actions.

en EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
22 04 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	70 000 000	-
Total		**70 000 000**	**0**

4. RENFORCEMENT DE L'AIDE HUMANITAIRE EN CREDITS DE PAIEMENT

La Commission propose de renforcer l'aide humanitaire d'un montant de 35 millions d'EUR en crédits de paiement afin de répondre aux besoins en matière de paiements déclenchés par les renforcements budgétaires en crédits d'engagement à la fin de l'exercice 2017:

[8] COM(2018) 250 du 14.3.2018 et COM(2018) 301 du 16.5.2018.

- 102 millions d'EUR provenant de la réserve d'aide d'urgence et d'autres redéploiements; ainsi que
- 22,8 millions d'EUR au moyen du virement de fin d'exercice pour l'aide humanitaire conformément à l'article 26, paragraphe 2, du règlement financier.

Ces renforcements ne contenaient pas les crédits de paiement correspondants puisqu'une partie seulement des passations de contrats a eu lieu en 2017, qui a pu être couverte par les crédits de paiement disponibles cette année-là. Comme les contrats restants doivent être signés en 2018 et le niveau actuel des crédits de paiement inscrits au budget 2018 n'est pas suffisant pour couvrir les versements de préfinancements correspondants, des crédits de paiement supplémentaires sont nécessaires.

Par conséquent, il est proposé d'ajouter un montant de 35 millions d'EUR en crédits de paiement à l'article 23 02 01 *Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins*.

en EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
23 02 01	Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	-	35 000 000
Total		**0**	**35 000 000**

5. INITIATIVE WIFI4EU — RENFORCEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'AGENCE EXECUTIVE POUR L'INNOVATION ET LES RESEAUX (INEA)

L'initiative WiFi4EU vise à promouvoir la connectivité internet dans les communautés locales[9]. Elle prend la forme d'un système de bons dont l'objectif est de fournir, gratuitement et sans conditions discriminatoires, un accès à l'internet de haute qualité aux résidents et aux visiteurs dans les centres de vie publique locale. Les organismes du secteur public, et plus spécifiquement les municipalités, seront ainsi habilités à installer des points d'accès wi-fi publics dans des espaces publics intérieurs ou extérieurs, comme les mairies, bibliothèques publiques, places publiques, musées et centres médicaux, dans quelque 6 000 à 8 000 communautés dans l'ensemble de l'Europe d'ici à 2020. Cette initiative facilitera également l'accès des communautés locales à des services en ligne dans des secteurs comme les soins de santé, l'administration publique, le tourisme, etc., et offrira, en fin de compte, un service d'itinérance entre les points d'accès WiFi4EU pour les utilisateurs finaux.

À la suite de l'adoption de la décision C(2018) 1281 de la Commission du 27 février 2018 déléguant la mise en œuvre de l'initiative à l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA), l'Agence devrait disposer de ressources humaines suffisantes pour accomplir les nouvelles tâches. Comme prévu dans l'analyse coûts/avantages et comme indiqué[10] dans la fiche financière jointe à la décision, il convient de modifier le tableau des effectifs 2018 de l'Agence afin d'ajouter un emploi d'agent temporaire de grade AD7.

Cette modification, qui porte le nombre d'emplois de l'INEA à 72 (au lieu de 71) peut être financée dans le cadre du budget de l'Agence pour cet exercice. Un renforcement de la subvention de l'UE n'est donc pas nécessaire pour cette agence exécutive.

Le tableau des effectifs actualisé figure dans l'annexe budgétaire.

[9] Règlement (UE) 2017/1953 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant les règlements (UE) nº 1316/2013 et (UE) nº 283/2014 en ce qui concerne la promotion de la connectivité internet dans les communautés locales.

[10] La délégation a été acceptée par le directeur de l'Agence à compter du 1er mai 2018.

6. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

Rubrique	Budget 2018 (y compris BR 1 à 3 et PBR 4/2018)		Projet de budget rectificatif nº 5/2018		Budget 2018 (y compris BR 1 à 3 et PBR 4-5/2018)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	**77 533 697 652**	**66 624 486 101**			**77 533 697 652**	**66 624 486 101**
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*1 113 697 652*				*1 113 697 652*	
Plafond	*76 420 000 000*				*76 420 000 000*	
Marge						
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	22 001 452 724	20 097 167 844			22 001 452 724	20 097 167 844
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*762 452 724*				*762 452 724*	
Plafond	*21 239 000 000*				*21 239 000 000*	
Marge						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	55 532 244 928	46 527 318 257			55 532 244 928	46 527 318 257
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*351 244 928*				*351 244 928*	
Plafond	*55 181 000 000*				*55 181 000 000*	
Marge						
2. Croissance durable: ressources naturelles	**59 285 323 122**	**56 083 793 633**			**59 285 323 122**	**56 083 793 633**
Plafond	*60 267 000 000*				*60 267 000 000*	
Marge	*981 676 878*				*981 676 878*	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs	43 234 516 899	43 188 677 466			43 234 516 899	43 188 677 466
Sous-plafond	*44 163 000 000*				*44 163 000 000*	
Marge du FEAGA	*927 833 101*				*927 833 101*	
3. Sécurité et citoyenneté	**3 493 241 199**	**2 980 707 175**			**3 493 241 199**	**2 980 707 175**
dont part relevant de l'instrument de flexibilité	*837 241 199*				*837 241 199*	
Plafond	*2 656 000 000*				*2 656 000 000*	
Marge						
4. L'Europe dans le monde	**10 068 842 411**	**8 906 075 154**			**10 068 842 411**	**8 906 075 154**
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	*243 842 411*				*243 842 411*	
Plafond	*9 825 000 000*				*9 825 000 000*	
Marge						
5. Administration	**9 665 513 627**	**9 666 318 627**			**9 665 513 627**	**9 666 318 627**
Plafond	*10 346 000 000*				*10 346 000 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus	*- 318 000 000*				*- 318 000 000*	
Marge	*362 486 373*				*362 486 373*	
dont: dépenses administratives des institutions	7 579 920 627	7 580 725 627			7 579 920 627	7 580 725 627
Sous-plafond	*8 360 000 000*				*8 360 000 000*	
dont part compensée sur la marge pour imprévus	*- 318 000 000*				*- 318 000 000*	
Marge	*462 079 373*				*462 079 373*	
Total	**160 046 618 011**	**144 261 380 690**			**160 046 618 011**	**144 261 380 690**
dont part relevant de l'instrument de flexibilité	***837 241 199***	***678 340 197***			***837 241 199***	***678 340 197***
dont part relevant de la marge globale pour les engagements	***1 357 540 063***				***1 357 540 063***	
Plafond	***159 514 000 000***	***154 565 000 000***			***159 514 000 000***	***154 565 000 000***
dont part compensée sur la marge pour imprévus	***- 318 000 000***				***- 318 000 000***	
Marge	***1 344 163 251***	***10 981 959 507***			***1 344 163 251***	***10 981 959 507***
Autres instruments spéciaux	**698 540 311**	**551 238 311**			**698 540 311**	**551 238 311**
Total général	**160 745 158 322**	**144 812 619 001**			**160 745 158 322**	**144 812 619 001**